



**SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DU 15 OCTOBRE 2018**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, le lundi 15 octobre 2018 à 19h00 sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Madame Solange Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Sont également présentes :

Madame Annie Chapados, directrice intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie
Madame Karen Loko, greffière

2018-10-265

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h03 et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

Il rappelle qu'il y a eu une tragédie à Saint-Siméon samedi 13 octobre, et ce pendant la semaine de prévention des incendies. Il y a eu un incendie qui a causé la mort de trois personnes. Il présente ses condoléances au nom de tous les membres du Conseil aux familles des victimes.

Il rappelle qu'il faut se doter d'un téléavertisseur et changer les piles régulièrement.

2018-10-266

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-10-267

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DU QUORUM
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des nouveaux élus Messieurs Henri Alain et Romeo Briand;
- Dépôt des rapports de dépenses et listes des dons de tous les candidats à l'élection partielle du 16 septembre 2018.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS
6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER
7. SUIVI DU BUDGET
8. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES
9. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-470 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE LIMITER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC
10. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2018-470 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE LIMITER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC
11. ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-09-302 AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ AU COMPLEXE SPORTIF
12. ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-10-334 CONFIAIT UN MANDAT À LA FQM POUR L'ATTRIBUTION DU POSTE DE PRÉPOSÉ AU COMPLEXE SPORTIF
13. AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (PFM)
14. AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - PROJET D'ACHAT DE REMORQUE POUR LES UNITÉS DE SAUVETAGE
15. RÉPARTITION DES DOSSIERS ENTRE LES CONSEILLERS
16. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PASPÉBIAC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION BAIE DES CHALEURS
17. ADJUDICATION DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES APPARTENANT À LA VILLE DE PASPÉBIAC
18. ADHÉSION DE LA VILLE DE PASPÉBIAC À L'AVIS SUR L'ÉTHIQUE EN LOISIR ET EN SPORT
19. REMPLACEMENT TEMPORAIRE AU POSTE DE TECHNICIENNE COMPTABLE
20. RAPPORT DES CONSEILLERS
21. AFFAIRES NOUVELLES
22. PÉRIODE DE QUESTIONS
23. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des nouveaux élus Messieurs Henri Alain et Romeo Briand;
- Dépôt des rapports de dépenses et listes des dons de tous les candidats à l'élection partielle du 16 septembre 2018.

2018-10-268

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018 soit approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

2018-10-269

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard
APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau
et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

QUE les comptes à payer pour le mois de septembre 2018 d'un montant de huit cent vingt mille six cent trois dollars et soixante-quatre sous (820 603.64 \$) soient approuvés pour paiement.

2018-10-270

7. SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain
APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux
et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 30 septembre 2018 soit adopté.

8. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2018-10-271

9. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-470 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE LIMITER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

Monsieur Florian Duchesneau, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2018-470 modifiant le Règlement de zonage 2009-325 de la Ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence :

- d'une part, de modifier la Grille des spécifications des usages de manière à retirer le type d'entreposage extérieur dans certaines zones et;
- d'autre part, de modifier l'article 134 afin de limiter le stationnement d'un camion d'utilité commerciale de plus de deux (2) essieux, d'une remorque, d'un autobus et des machineries lourdes uniquement aux propriétaires dont l'occupation principale implique l'utilisation de l'un ou l'autre de ces véhicules. Le cas échéant, les propriétaires doivent obtenir une autorisation de la Ville.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la Ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2018-10-272

10. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2018-470 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE LIMITER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 2018-470 a été donné le 15 octobre 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement numéro 2018-470 aura lieu le lundi 29 octobre 2018, à partir de 18h45, à la salle municipale, située au 1^{er} étage de la Maison des citoyens.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux
 et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

QUE le premier projet de Règlement numéro 2018-470 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-325 afin de limiter l'entreposage extérieur sur le territoire de la Ville de Paspébiac soit adopté.

2018-10-273

11. ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-09-302 AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ AU COMPLEXE SPORTIF

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR : Monsieur Romeo Briand
 et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

D'annuler la résolution numéro 2017-09-302 adoptée le 21 septembre 2017 autorisant la direction générale à ouvrir un poste de préposé régulier saisonnier au Complexe sportif pour une période de vingt-six (26) semaines.

2018-10-274

12. ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-10-334 CONFIAIT UN MANDAT À LA FQM POUR L'ATTRIBUTION DU POSTE DE PRÉPOSÉ AU COMPLEXE SPORTIF

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

D'annuler la résolution numéro 2017-10-334 adoptée le 6 octobre 2017 confiant à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) un mandat visant à mener un processus de qualification pour le poste de préposé régulier saisonnier au Complexe sportif et autorisant la direction générale à conclure une entente avec la FQM.

2018-10-275

13. AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (PFM)

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour la modification de sa politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau
APPUYÉ PAR : Monsieur Romeo Briand
et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

- d'autoriser Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, à signer au nom de la Ville de Paspébiac tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;
- de confirmer que Mesdames Nathalie et Solange Castilloux sont les élues responsables des questions familiales.

2018-10-276

14. AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - PROJET D'ACHAT DE REMORQUE POUR LES UNITÉS DE SAUVETAGE

CONSIDÉRANT QUE le 7 septembre 2018, le Comité d'Investissement de la MRC de Bonaventure a fait une recommandation favorable concernant la demande d'aide financière de la Ville de Paspébiac pour le projet d'achat de remorques pour les unités de sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure versera à la Ville de Paspébiac une contribution financière d'un montant maximum de 6667 \$ dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires, volet initiatives rurales, catégorie projets structurants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard
APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain
et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

D'autoriser le maire, Monsieur Régent Bastien, à signer le protocole d'aide financière entre la Ville de Paspébiac et la MRC de Bonaventure.

2018-10-277

15. RÉPARTITION DES DOSSIERS ENTRE LES CONSEILLERS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau.

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

De répartir les dossiers entre les conseillers de la façon suivante :

Madame Solange Castilloux

- Dossier CLSC service d'urgence 24 heures

Madame Nathalie Castilloux

- Membre du Comité de suivi du projet dentisterie

Monsieur Henri Alain

- Membre observateur du Conseil d'administration du Club de conditionnement physique et de santé de Paspébiac
- Membre du Comité d'accueil des nouveaux arrivants (CANA)
- Membre du Comité sur l'avenir des Monticoles
- Membre du Comité du camping

Monsieur Romeo Briand

- Membre du Comité sur la sécurité civile en vue de se doter d'un plan de gestion de crise et de mesures d'urgence
- Membre du Comité d'accueil des nouveaux arrivants
- Dossier Relations de travail – Membre du CRT-cadres
- Administrateur, représentant de la Ville au Conseil d'administration du Site historique
- Membre du Comité sur le suivi de la politique culturelle
- Membre du Comité d'orientation et de programmation du Centre Culturel

2018-10-278

16. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PASPÉBIAC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION BAIE DES CHALEURS

CONSIDÉRANT QUE les Offices municipaux d'habitation de Nouvelle, New Richmond, Bonaventure et Paspébiac projettent de se regrouper afin de former une seule association portant le nom d'Office d'habitation de Baie des chaleurs (ci-après « Office »);

CONSIDÉRANT QUE les affaires de ce nouvel Office seront gérées par un conseil d'administration composé provisoirement de six administrateurs;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs seront en poste à compter de la date du regroupement jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés, pour une période n'excédant pas six (6) mois de la date de la constitution de l'Office;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac doit nommer un administrateur provisoire au conseil d'administration de l'Office;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

De nommer Madame Nathalie Castilloux, qui l'accepte, administratrice au conseil d'administration de l'Office d'habitation de Baie des chaleurs.

2018-10-279

17. ADJUDICATION DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES APPARTENANT À LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2018-08-220 adoptée le 14 août 2018, le Conseil municipal a autorisé la vente aux enchères de certains biens mobiliers appartenant à la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT la date limite de réception des offres fixée au vendredi 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu quatorze (14) offres d'achat dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des offres reçues, le Conseil municipal, satisfait des prix proposés, souhaite adjuger certains équipements et véhicules;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

et **RÉSOLU** à LA MAJORITÉ des membres du Conseil

POUR : Monsieur Hébert Huard, Monsieur Henri Alain, Madame Nathalie Castilloux, Madame Solange Castilloux

CONTRE : Monsieur Romeo Briand, Monsieur Florian Duchesneau

- D'adjuger les biens de la façon suivante :
- la tondeuse Pto pour trackless pour la somme de 500 \$ à Madame Janique Denis;
- la faucheuse hydraulique pour la somme de 801 \$ à Gaspésie Bois massif;
- le lot de ponceaux en béton de différents diamètres à 3 \$ chacun à Monsieur Jack McWhirter;
- la niveleuse pour la somme de 8200 \$ à Transport Guy Anglehart;
- la souffleuse (NV466) pour la somme de 6000 \$ à Monsieur Jack McWhirter;
- le camion 10 roues pour la somme de 2110.50 \$ à la société Camionnage G.M.L. inc.

Et d'autoriser la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à signer tous les documents requis pour finaliser les ventes.

- De vendre à un parc de gestion des ferrailles :
 - la dameuse à piste de ski de fond;
 - la camionnette Dodge RAM 2005 et la Dodge RMV 1988 pour les pièces.
- De vendre de nouveau aux enchères :
 - la souffleuse (NV472) pour un prix minimum de 4000 \$;
 - la pelle à neige pour un prix minimum de 1200 \$;
 - le camion Ford cube (pour les pièces).

La liste des biens à vendre sera publiée dans le prochain numéro du journal Le Barchois et sera diffusée sur les réseaux sociaux.

La date limite de réception des offres d'achat sera fixée ultérieurement.

2018-10-280

18. ADHÉSION DE LA VILLE DE PASPÉBIAC À L'AVIS SUR L'ÉTHIQUE EN LOISIR ET EN SPORT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est membre de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ci-après URLS-GÎM);

CONSIDÉRANT QUE l'URLS-GÎM adhère à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport publié par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et invite tous ses partenaires et organismes à faire de même;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Romeo Briand

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

QUE la Ville de Paspébiac adhère à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.

2018-10-281

19. REMPLACEMENT TEMPORAIRE AU POSTE DE TECHNICIENNE COMPTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

et **RÉSOLU** à L'UNANIMITÉ des membres du Conseil

D'autoriser Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, à procéder à l'affichage interne et externe d'un poste temporaire de technicienne comptable, conformément aux dispositions de la Convention collective entre la Ville de Paspébiac et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Paspébiac (CSN).

20. RAPPORT DES CONSEILLERS

• **Madame Solange Castilloux**

Elle a mis à jour la Politique de la Famille qui date de 2011. Elle va déposer une demande de subvention. Elle a passé une annonce dans le Barachois pour que les gens participent à un comité jeunesse. La date butoir était le 15 octobre 2018.

• **Madame Nathalie Castilloux**

Elle a travaillé sur les mêmes dossiers que Madame Solange Castilloux.

• **Monsieur Henri Alain**

Étant donné qu'il est un conseiller nouvellement élu, il n'a pas de rapport.

• **Monsieur Romeo Briand**

Étant donné qu'il est un conseiller nouvellement élu, il n'a pas de rapport.

• **Monsieur Hébert Huard**

Il n'a pas de rapport à faire mais il veut souligner le bon travail de l'entrepreneur Pascal Loisel qui a étendu la terre à côté du Complexe sportif.

Il le félicite pour son excellent travail.

• **Monsieur Florian Duchesneau**

Il énumère les accidents et les sorties des pompiers.

Concernant le dossier voirie, les travaux d'asphaltage ont été complétés.

21. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-10-282

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castelloux
QUE la séance soit levée. Il est 20h14.

M. Régent Bastien, maire

Mme Karen Loko, greffière